

Salvo ®

NUMÉRO D'AGRÉATION : 9865/B
MATIÈRE ACTIVE : 2,4-D
TENEUR : 500 G/L, 42.8% W/W (SEL D'AMINE, EXPRIMÉ COMME ACIDE)
TYPE DE FORMULATION : CONCENTRÉ SOLUBLE (SL)
CLASSE DE TOXICITÉ : B
UN 3082



Irritant



Dangereux pour l'environnement

Herbicide efficace contre les mauvaises herbes dicotylédones annuelles et pérennes en culture de céréales et en prairies. Le produit est tout particulièrement efficace contre les composées telles que le chardon des champs (Cirsium arvense), le laiteron des champs (Sonchus arvensis), le pissenlit (Taraxacum officinale), la pâquerette (Bellis perennis)... Pour lutter contre les dicotylées vivaces, traiter lorsque les plantes sont suffisamment développées.

RISQUES PARTICULIERS:
- Irritant pour les voies respiratoires. (R37)
- Risque de lésions oculaires graves. (R41)
- Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. (R43)
- Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes a long terme pour l'environnement aquatique. (R50/53)

MESURES DE PRECAUTION:
- Conserver hors de la portée des enfants. (S2)
- Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux. (S13)
- Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation. (S20/21)
- Ne pas respirer les aérosols. (S23)
- En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec l'eau et consulter un spécialiste. (S26)
- Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. (S35)
- Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage. (S 36/37/39)
- Eviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité. (S61)

AUTRES MENTIONS
Produit destiné à un usage professionnel.
Contient du 2,4-D. Peut déclencher une réaction allergique.
Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. (SP1)
Laver tous les équipements de protection après utilisation. (SPo2)

Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement.

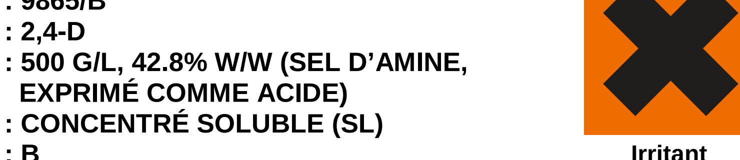
DÉLAI DE SÉCURITÉ
Prairies: 14 jours avant de laisser pâturer ou de prélever l'herbe traitée.

MODE D'EMPLOI
Général:
Herbicide foliaire systémique sélectif pour combattre un certain nombre de dicotylées annuelles et vivaces (ne détruit pas les graminées). Les adventices annuelles sont généralement le plus sensibles au stade cotylédon, les adventices pérennes au stade bouton floral.
L'activité est favorisée par les conditions climatiques propices à la photosynthèse (température et lumière).

Agricultural Chemicals nv/sa
Mgr. Eestermansstraat 23
2328 Meerle (Hoogstraten) - België
Telefoon: 03-3150876 **Telefax: 03-3150904**
E-mail: info@agrichem.be **Webpage: www.agrichem.info**



NUMÉRO D'AGRÉATION : **9865/B**
MATIÈRE ACTIVE : **2,4-D**
TENEUR : **500 G/L, 42.8% W/W (SEL D'AMINE, EXPRIMÉ COMME ACIDE)**
TYPE DE FORMULATION : **CONCENTRÉ SOLUBLE (SL)**
CLASSE DE TOXICITÉ : **B**
UN 3082



Irritant



Dangereux pour l'environnement

Traiter sur plante sèche et par temps favorable à la croissance. Ne pas traiter par temps fortement ensoleillé ou par temps fort humide.
Pulvériser à grosse goutte, à faible pression et au moins 100-1000 litres d'eau par ha.

Remarques:

- Eviter tout dégât par dérive du liquide de pulvérisation aux cultures avoisinantes. Les betteraves à un jeune stade, les choux, les oignons, les concombres, les salades, les tomates, les poires et les chicons sont des cultures particulièrement sensibles.
- Ce produit contient des phytohormones et est à conserver à part dans un endroit ventilé, car les émanations de ce produit peuvent altérer d'autres matières et provoquer des dégâts aux cultures. Etant donné la grande sensibilité de certaines cultures à ce produit, il est nécessaire de veiller tout particulièrement à éviter tout dégât aux cultures avoisinantes. C'est également la raison pour laquelle ce produit ne peut être nébulisé. De plus, il est recommandé de rincer correctement le pulvérisateur avec de l'eau.
- Ne pas rouler ou herser endéans les sept jours avant ou après application. Après application, un intervalle d'au moins 14 jours doit être respecté avant d'autoriser le bétail dans la prairie.
- L'herbe des 4 premières fauches doit être compostée durant au moins 6 mois avant emploi.
- La dose agréée est la plus petite dose qui garantit la meilleure efficacité dans la plupart des situations. Elle peut être réduite, sous la responsabilité de l'utilisateur, par exemple dans les programmes de désherbage par mini-doses. La diminution de la dose appliquée n'autorise pas l'augmentation du nombre maximal d'applications, ni la réduction du délai avant récolte.

Applications:
<u>Céréales d'hiver</u> (froment, orge, seigle, triticale et épeautre):
Appliquer au printemps à partir du fin tallage jusqu'au stade premier nœud. <u>Dose</u>: 1,2-1,6 litres/ha. Maximum 1 application par culture.

<u>Céréales de printemps</u> (froment, orge et avoine):
Appliquer à partir du fin tallage jusqu'au stade premier nœud. <u>Dose</u>: 0,8 litres/ha. Maximum 1 application par culture.

<u>Cultures de graminées et prairies:</u> <u>Dose</u>: 1,6-2,4 litres/ha. Maximum 1 application par 12 mois. Ne pas appliquer sur des graminées ou des prairies jeunes. La croissance du trèfle est momentanément ralentie. Ne pas appliquer lorsque le trèfle représente une part importante de la culture. En ce qui concerne les adventices pérennes ce sont souvent uniquement les parties aériennes qui meurent.

<u>Gazons et pelouses:</u> <u>Dose</u>: 1,6-2,4 litres/ha. Maximum 1 application par 12 mois. Ne pas appliquer sur de jeunes gazons et pelouses. La croissance du trèfle est momentanément ralentie. En ce qui concerne les adventices pérennes ce sont souvent uniquement les parties aériennes qui meurent. La récupération des adventices est toutefois freinée lorsque l'herbe est en pleine croissance lors de l'application.

Cultures suivantes:
Ne pas appliquer SALVO juste avant ou après le semis d'une culture.
Ne pas planter de cultures suivantes endéans les 3 mois après l'application.
Ne pas semer d'herbe / trèfle endéans les 3 semaines après l'application.

Agricultural Chemicals nv/sa
Mgr. Eestermansstraat 23
2328 Meerle (Hoogstraten) - België
Telefoon: 03-3150876 **Telefax: 03-3150904**
E-mail: info@agrichem.be **Webpage: www.agrichem.info**

AgriChem

Salvo (suite)

NUMÉRO D'AGRÉATION : 9865/B
MATIÈRE ACTIVE : 2,4-D
TENEUR : 500 G/L, 42.8% W/W (SEL D'AMINE, EXPRIMÉ COMME ACIDE)
TYPE DE FORMULATION : CONCENTRÉ SOLUBLE (SL)
CLASSE DE TOXICITÉ : B
UN 3082



Irritant



Dangereux pour l'environnement

INDICATIONS DE PREMIERS SOINS
Irritant pour les voies respiratoires. Risques de lésions oculaires graves. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

S'il y a présomption d'empoisonnement, avertir immédiatement un médecin et appeler le **centre antipoisons (Tél. 070 245 245)**.

INSTRUCTIONS DE PREMIERS SOINS
Projection dans les YEUX : Rincer abondamment à l'eau pendant 10 minutes.
Ne pas faire couler l'eau vers l'œil non atteint.
Porteurs de lentilles de contact: enlever si possible les lentilles de contact, puis rincer.
Consulter immédiatement un ophtalmologue et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

INHALATION : Air frais, repos. Position semi-assise.
Appeler le service 100, une hospitalisation est indiquée. Montrer l'emballage ou l'étiquette.

INGESTION :Rincer la bouche.
Consulter le Centre Antipoisons pour savoir si la prise de charbon de bois en suspension dans l'eau est indiquée.
Consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

Contact avec la PEAU : Rincer abondamment à l'eau ou prendre une douche pendant 15 minutes.
Enlever entre-temps les chaussures et les vêtements contaminés.
En cas de symptômes, consulter un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

REMARQUES POUR LE MÉDECIN
Prise en charge : traitement symptomatique.
Vu le peu de cas d'intoxication rapportés chez l'homme, **une observation en milieu hospitalier est conseillée**. Contacter le Centre Antipoisons pour plus d'informations.

EMBALLAGES VIDES ET SURPLUS DE TRAITEMENT
L'emballage vide de ce produit doit être rincé à l'eau suivant un système manuel (trois agitations successives) ou par un système de nettoyage à l'eau sous pression placé sur le pulvérisateur. Les eaux de nettoyage devront être versées dans la cuve de pulvérisation. L'emballage ainsi rincé devra être ramené par l'utilisateur au point de ramassage prévu à cet effet.
Diluer le surplus de traitement au moins 10 fois et les appliquer sur la parcelle déjà traitée suivant les prescriptions d'emploi.
Ne pas contaminer les étangs, les cours d'eau ou les fosses avec le produit ou l'emballage vide.
L'emballage ne peut, en aucun cas, être réutilisé à d'autres fins.

CONSERVER À L'ABRI DU GEL.
BIEN AGITER AVANT L'EMPLOI.

Nous déclinons toute responsabilité pour les dommages résultant du transport, du stockage et de l'utilisation de nos produits.

Agricultural Chemicals nv/sa
Mgr. Eestermansstraat 23
2328 Meerle (Hoogstraten) - België
Telefoon: 03-3150876 **Telefax: 03-3150904**
E-mail: info@agrichem.be **Webpage: www.agrichem.info**

